

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
N°2026-04-04

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15
Présents : 12
Pouvoir : 03
Votants : 15
Sous la présidence de Sébastien GUILLAUD, Maire

L'an deux mil vingt six
Le 23 avril à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie

Date de la convocation 17/04/2026

PRESENTS : Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Dominique FLACHER, André BELONY, Marcel BERTHIER, Marylène BOUREAU, Pascale CHOTEL, Nathalie FERRAND, Florence MANDON, Antony MOTA, Philippe PELLET, Catherine SORRET

EXCUSES / POUVOIRS : Sylvie SABATIER donne pouvoir à Sébastien GUILLAUD, Leslie CHARBONNIER donne pouvoir à Nathalie FERRAND, Jean-Philippe RADIX donne pouvoir à Antony MOTA,

Secrétaire de séance : Antony MOTA

OBJET : CONVENTION SACPA

M. le Maire présente à l'assemblée la convention fourrière proposée par la Société SACPA. Pour l'année 2026 le montant forfaitaire est de 1134.95 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE, à l'unanimité, la proposition de la SACPA.

AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer la convention.

Sébastien GUILLAUD
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE
Visé par le contrôle de la légalité et affiché
Certifié exécutoire